



### 3 Services de la vie courante

Cette partie donne des informations sur les fournitures domestiques et services publics suivants: électricité, gaz, eau, services postaux au Japon et vers l'étranger et les transports publics

#### 3-1 L'électricité

##### (1) Souscription, paiement

L'électricité est fournie à toutes les maisons via un compteur électrique. Les maisons inoccupées ne sont pas fournies. En cas d'emménagement, pensez à prévenir la compagnie d'électricité à l'avance de manière à recevoir l'électricité. Après avoir complété le document de demande d'utilisation, il vous suffit de mettre en marche le disjoncteur électrique. Le voltage moyen au Japon est de 100V. Les appareils électriques fabriqués dans d'autres pays fonctionnent avec un voltage différent. Un adaptateur électrique, disponible dans les magasins d'électronique, vous permet d'utiliser ces appareils.

Une facture d'électricité contenant la situation de vos paiements et d'autres détails est envoyée mensuellement. Votre compteur est relevé par une personne compétente avant l'envoi de votre facture. Les paiements peuvent être effectués par prélèvement automatique de votre compte bancaire ou postal. Vous pouvez aussi régler votre facture directement dans les banques, bureaux de poste et dans les supérettes.

##### (2) Fréquence électrique

A l'Est du Japon l'électricité a une fréquence de 50Hz alors qu'elle est de 60Hz à l'Ouest. La plupart des appareils électriques vendus au Japon fonctionnent dans ces deux cas. Cette différence de fréquence n'est donc pas problématique. Toutefois, si vous deviez emménager dans un lieu avec une fréquence différente ou si vous ne connaissez pas la fréquence électrique de l'endroit où vous habitez, veuillez vous renseigner auprès d'un magasin d'électronique, par sécurité.

##### (3) En cas de coupure générale de courant

En cas de coupure soudaine, vérifiez en premier lieu votre disjoncteur. Celui-ci est généralement fixé à un mur près de l'entrée mais il vous est conseillé de vérifier son emplacement quand vous emménagez. Si l'interrupteur du disjoncteur est vers le bas, relevez-le afin de remettre le courant. Si l'électricité ne revient pas pour autant, contactez la compagnie d'électricité qui vous demandera votre numéro de client.

Si vous utilisez trop d'appareils électriques en même temps, il se peut que le courant se coupe automatiquement. Dans ce cas, veuillez éteindre vos appareils électriques avant de remettre le disjoncteur en marche.



## O Autres problèmes de la vie courante

[O Autres problèmes de la vie courante](#)

### (4) Résiliation de votre contrat ou déménagement

Lorsque vous déménagez pour rentrer dans votre pays ou pour d'autres raisons, vous devez en informer la compagnie d'électricité au moins trois ou 4 jours à l'avance. Après avoir donné votre nom, adresse, jour du déménagement, nouvelles coordonnées, numéro de client, la compagnie d'électricité vous fournira la liste des instructions à suivre. Le règlement du dernier paiement se fait généralement par prélèvement automatique ou après réception de la facture à la nouvelle adresse.

### ● Informations générales

Mettre en route l'électricité	Prévenir la compagnie d'électricité. Compléter la demande d'utilisation puis mettre en marche le disjoncteur
Fréquence	Est du Japon: 50Hz Ouest du Japon: 60Hz
En cas de coupure électrique soudaine	(coupure générale)Vérifier le disjoncteur. Si l'interrupteur est vers le bas, relever l'interrupteur. Si le courant ne revient pas, contacter la compagnie d'électricité (avec votre numéro de client). (coupure due à une surtension) Si trop d'appareils électriques sont utilisés simultanément, débrancher les appareils et rallumer le disjoncteur.
Résiliation de contrat Déménagement	Informez la compagnie d'électricité au moins trois ou quatre jours à l'avance, suivez ses instructions.